

Tallone III : pas d'ouverture entérinée sans contrepartie

Alors que le projet du nouveau site de traitement des déchets doit être examiné aujourd'hui par le Coderst, la municipalité prévient: elle s'opposera à l'ouverture si les compensations promises ne se concrétisent pas

Un nouvel épisode s'ouvre dans la problématique de la gestion des déchets. Alors que le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) doit examiner aujourd'hui le projet du nouveau site de traitement baptisé Tallone III, le conseil municipal de la commune de Plaine orientale fait entendre sa voix. À la veille de cette échéance, les élus préviennent les représentants de l'État et ceux de la collectivité territoriale: ils n'entérineront pas cette ouverture sans les compensations qui avaient été envisagées.

Explications avec Charles Lepidi, premier adjoint du maire de Tallone Christian Orsucci.

"Lors des discussions engagées il y a quelques mois avec les représentants de l'État, la présidente de l'office de l'environnement Agnès Simonpietri et le président du conseil exécutif Gilles Simeoni, le conseil municipal avait proposé, avant d'étudier l'installation d'un nouveau site de traitement de déchets sur la commune, un certain nombre de contreparties." L'objectif de cette négociation était de permettre un rattrapage du retard structurel en matière de développement économique, social et culturel

de Tallone et plus largement, de la microrégion. Plusieurs mesures avaient alors été proposées.

Hôpital local, haut débit, outils de développement

"Il y avait d'abord la création de l'hôpital local de Plaine orientale, réclamé par la population, les professionnels de santé et les élus. Positionné sur notre commune, il serait en mesure d'accueillir les urgences médicales de la Costa Verde jusqu'à la Costa Serena dans des conditions optimales, argumente Charles Lepidi. Nous demandions également le déploiement du haut débit sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir assurer l'installation et le maintien des activités économiques."

La mise en place d'une véritable politique de développement de l'agrotourisme, la création d'une maison institutionnelle des services publics de proximité et celle d'une structure valorisant les producteurs et activités économiques et culturelles - qui deviendrait la porte d'entrée du territoire - faisaient également partie des négociations. "Nous souhaitons enfin que la possibilité de construire des logements sociaux dans des zones dédiées nous soit accordée", ajoute



Le conseil municipal de Tallone, commune qui a accueilli les déchets de la Corse pendant près de trois décennies, s'oppose à l'ouverture d'une nouvelle unité de traitement sur son territoire si la situation reste en l'état. / ARCHIVES CORSE-MATIN

Charles Lepidi, qui rappelle que des engagements fermes avaient été pris sur ces différents projets.

"Or, à ce jour, rien n'est encore acté. Et ces engagements sont donc restés au simple stade d'intentions verbales. Aucune décision officielle n'est en tout cas venue entériner ces promesses faites aux élus de Tallone et à sa population", déplore le premier adjoint. Dans ces conditions et même s'ils le regrettent, les élus n'ont pas l'intention d'autoriser l'ou-

verture de Tallone III. Et cela, contrairement aux différentes annonces médiatiques faites ces dernières semaines. "Nous tenons à rappeler que depuis bientôt dix ans, nous avons proposé des solutions concrètes pour le traitement des déchets, rappelle Charles Lepidi. Des solutions pérennes et créatrices d'emplois qui avaient d'ailleurs été validées à l'époque, à l'unanimité, par l'Assemblée de Corse. Elles visaient à faire sortir l'île du système unique d'enfouisse-

ment et à faire évoluer le site de Tallone autour d'un vrai pôle environnemental, structuré et porteur de projets innovants."

Si le conseil municipal de la commune qui a accueilli les déchets de la Corse pendant près de trois décennies se dit toujours prêt à se montrer solidaire, il attend en retour, au nom de la population de Tallone, la même solidarité de la part de l'État et de la région. "Nous souhaitons toujours participer, et vivement même, à la recherche de solutions dans l'épineuse question du traitement des déchets en Corse. Mais nous voulons aussi agir pour que notre territoire rattrape son retard structurel à plusieurs niveaux. Nous avons fait des propositions en ce sens. Elles ont été validées, insiste Charles Lepidi. Mais, sans ces contreparties qui participent largement à la sauvegarde de la Plaine orientale, de ses acteurs économiques et de ses habitants, le conseil municipal de Tallone, au regard du mandat qui lui a été confié, ne pourra entériner l'ouverture de Tallone III." À la veille de la réunion du Coderst, cette annonce risque de susciter quelques émois. Et d'ouvrir une nouvelle crise des déchets, alors que la saison estivale se profile déjà.

I. V.